



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°R02-2020-277

PUBLIÉ LE 9 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Agence régionale de la santé

R02-2020-12-02-007 - 20-12-02 arrêté n°ARS - 2020 -139 SARL BIOLAB (4 pages)

Page 3

Agence régionale de la santé

R02-2020-12-02-007

20-12-02 arrêté n°ARS - 2020 -139 SARL BIOLAB

arrêté n°ARS -2020/139, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites "SELARL BIOLAB Martinique"

Arrêté N° ARS – 2020 - 139
**Portant modification de l'autorisation de fonctionnement
du Laboratoire de Biologie Médicale multi-sites
« SELARL BIOLAB MARTINIQUE »**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé

- VU** le Code de la Santé Publique, et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;
- VU** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaires, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Jérôme Viguière en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Martinique ;
- VU** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2014034-005 du 03 février 2014 portant modification d'agrément de la SELARL BIOLAB MARTINIQUE ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2014352-0027 du 18 décembre 2014 portant modification d'agrément de la SELARL BIOLAB MARTINIQUE ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-161 du 26 octobre 2015 portant modification d'agrément de la SELARL BIOLAB MARTINIQUE ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-198 du 09 décembre 2015 portant modification d'agrément de la SELARL BIOLAB MARTINIQUE ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2016-67 du 12 mai 2016 portant modification d'agrément de la SELARL BIOLAB MARTINIQUE ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2017-179, du 25 août 2017 portant modification d'agrément de la SELARL BIOLAB MARTINIQUE ;

Siège
Centre d'Affaires « AGORA »
ZAC de l'Étang Z'Abriçot – Pointe des Grives
CS 80656 - 97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42.43
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr

VU les arrêtés du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique portant modification d'autorisation de fonctionnement de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOLAB MARTINIQUE » dont le siège social est situé au n° 125 de la rue Victor Hugo à SAINT-PIERRE – 97250 ;

VU l'arrêté ARS n° 2014-006 du 22 janvier 2014 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites SELARL BIOLAB MARTINIQUE ;

VU l'arrêté ARS n° 2014-183 du 18 décembre 2014 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites SELARL BIOLAB MARTINIQUE ;

VU l'arrêté ARS n° 2015-22 du 17 février 2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites SELARL BIOLAB MARTINIQUE ;

VU l'arrêté ARS n° 2015-162 du 26 octobre 2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites SELARL BIOLAB MARTINIQUE ;

VU l'arrêté ARS n° 2015-197 du 09 décembre 2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites SELARL BIOLAB MARTINIQUE ;

VU l'arrêté ARS n° 2016-66 du 12 mai 2016 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « SELARL BIOLAB MARTINIQUE » ;

VU l'arrêté ARS n°2017-180 du 25 Août 2017 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « SELARL BIOLAB MARTINIQUE » ;

VU l'arrêté ARS n°2019-051 du 18 avril 2019 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de Biologie médicale multi-sites « SELARL BIOLAB MARTINIQUE » ;

VU l'arrêté ARS n°2019-92 su 1^{er} juillet 2019 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de Biologie médicale multi-sites « SELARL BIOLAB MARTINIQUE » ;

VU l'arrêté ARS n°2019-166 du 24 septembre 2019 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du Laboratoire de Biologie Médicale Multi-sites « SELARL BIOLAB MARTINIQUE » ;

VU l'acte constatant les décisions prises à l'unanimité par les associés de la société en date du 15 septembre 2020 ;

VU la demande enregistrée le 6 octobre 2020 par laquelle Monsieur Pierre-Jacques BANCONS, agissant en qualité de cogérant biologiste médical responsable associé, sollicite la modification de l'autorisation administrative de la société SELARL BIOLAB MARTINIQUE en vue de procéder à la fermeture du site de Fort De France – 97200 –Immeuble le Trident, Cité Montgérald, et à l'ouverture d'un nouveau site à Fort De France – 97200 – Immeuble Saphir – 14 rue Ernest Hemingway – ZAC de l'Etang Z'Abriots ;

Considérant les décisions prises à l'unanimité par les associés de la société SELARL BIOLAB MARTINIQUE ;

Considérant la lettre d'engagement de M. Pierre-Jacques BANCONS, agissant en qualité de cogérant de la société SELARL BIOLAB MARTINIQUE en date du 29 septembre 2020 ;

Considérant le bail commercial conclu entre la société BIOLAB immo et la SELARL BIOLAB MARTINIQUE le 30 août 2020 ;

Considérant que les nouveaux locaux sont adaptés à l'activité prévisionnelle ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 21 décembre 2020, les sites d'implantation ouverts au public, exploités par la SELARL Laboratoire de Biologie Médicale multi-sites, immatriculée sous le n° EJ 97 021 085 2 Finess sous la raison sociale SELARL BIOLAB MARTINIQUE, autorisée à fonctionner sous le n° 972-39 et dont le siège social est situé au n° 125 de la rue Victor Hugo à SAINT-PIERRE – 97250, sont les suivants :

Pour le site principal :

- SAINT-PIERRE – 97250 au n° 125 rue Victor Hugo – Immatriculé sous le n° ET 97 021 086 0 Finess, dirigé par **Madame BAJAL Nadine**, biologiste médical coresponsable, cogérante et associée,

Pour les sites secondaires :

- LE LORRAIN – 97214 - au n° 17 de la rue du Gouverneur Ponton – immatriculé sous le n° ET 97 021 087 8 Finess, dirigé par **Madame DE THORE Céline** biologiste médical coresponsable, cogérante et associée,

- SAINTE-MARIE – 97230 – au 7 rue des Limes – immatriculé sous le n° ET 97 021 088 6 Finess, dirigé par **Monsieur GOLDAR Kiarach**, biologiste médical coresponsable, cogérant et associé,

- SAINT-JOSEPH – 97212 – au Quartier Belle-Etoile Nord, Immeuble Cartesia– immatriculé sous le n° ET 97 021 108 2 Finess, dirigé par **Madame JACQUES GUSTAVE Maguy**, biologiste médical coresponsable, cogérante et associée,

- TRINITE – 97220 – à l'Angle des rues Victor Hugo et Marius Manville - immatriculé sous le n° ET 97 021 109 0 Finess, dirigé par **Madame ROUSSELBIN Catherine**, biologiste médical coresponsable, cogérante et associée,

- SCHOELCHER – 97233 –Espace commercial n° 1 Bât A1, La Batelière, Cité OZANAM– immatriculé sous le n° ET 97 021 214 8 Finess, dirigé par **Madame THEVENIN Christelle**, biologiste médical coresponsable, cogérante et associée,

- LE ROBERT – 97231 – au Quartier Mansarde Catalogne – immatriculé sous le n° ET 97 021 213 0 Finess, dirigé par **Monsieur BANCONS Pierre-Jacques**, biologiste médical coresponsable, cogérant et associé,

- LE LAMENTIN– 97232 – au Centre Commercial La Galléria – immatriculé sous le n° ET 97 021 250 2 Finess, dirigé par **Madame LECART Aurélie**, biologiste médical coresponsable, cogérante et associée,

- FORT DE FRANCE – 97200 –au 4 Rue des Hibiscus- Clairière – immatriculé sous le n° ET 97 021 279 1 Finess, dirigé par **Madame TURIAF-LUZIEUX Sarah**, biologiste médical coresponsable, cogérante et associée,

- LE LAMENTIN– 97232 – au Centre Médical Place d'Armes – immatriculé sous le n° ET 97 021 280 9 Finess, dirigé par **Madame AGOSTINI Anne**, biologiste médical coresponsable, cogérante et associée,

- FORT DE FRANCE – 97200 –163 avenue Maurice Bishop - immatriculé sous le n° ET 97 021 307 0 Finess, dirigé par **Madame SAINTE ROSE Marie-Lise**, biologiste médical coresponsable, cogérante et associée,

- LE LAMENTIN – 97232 - à « Les Trois Tours » – 14 rue Case Nègres - Place d'Armes immatriculé sous le n° ET 97 021 107 4 Finess, dirigé par **Monsieur NESTOUR François**, biologiste médical coresponsable, cogérante et associé,

- FORT DE France – 97200 - Immeuble Saphir – 14 rue Ernest Hemingway – ZAC de l'Etang Z'abricots, dirigé par **Madame URSULET-DISER Jessica**, biologiste médical coresponsable, cogérante et associée.

Auxquels s'ajoutent les Sociétés de Participations Financières de Professions Libérales suivantes :

- SPFPL SAS BIOMED AVENIR, représenté par M. Pierre-Jacques BANCONS,
- SPFPL SAS NEW BIO, représenté par Mme Christelle THEVENIN,
- SPFPL SAS UD-bioJ, représenté par Mme Jessica URSULET DISIER,
- SPFPL SAS BAJAL BIO, représenté par Mme Nadine BAJAL,
- SPFPL « SAINTE-ROSE », représenté par Mme Marie-Lise SAINTE-ROSE

ARTICLE 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire SELARL BIOLAB MARTINIQUE, devra être portée sans délai à la connaissance du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

ARTICLE 3 : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Martinique ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Martinique, 12 rue du Citronnier Plateau Fofo CS 17103 97271 Schoelcher Cedex.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours-citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Martinique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée intégralement au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Martinique.

Fait à Fort-De-France, le **- 2 DEC. 2020**

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé de Martinique,


Docteur Jérôme VIGUIER